



# Échéancier des cotisations

Les cotisations sociales sont payables mensuellement ou trimestriellement selon vos échéances. Dans tous les cas, veillez à dater et signer votre déclaration, et la retourner à la CPS avant la date limite.

Le défaut de production de la déclaration entraîne une taxation d'office avec des pénalités et le défaut de versement des cotisations à la date d'exigibilité entraîne des majorations.

## **MENSUEL...** *Date limite*

<i>Janvier</i>	<i>15 février</i>
<i>Février</i>	<i>15 mars</i>
<i>Mars</i>	<i>15 avril</i>
<i>Avril</i>	<i>15 mai</i>
<i>Mai</i>	<i>15 juin</i>
<i>Juin</i>	<i>15 juillet</i>
<i>Juillet</i>	<i>15 août</i>
<i>Août</i>	<i>15 septembre</i>
<i>Septembre</i>	<i>15 octobre</i>
<i>Octobre</i>	<i>15 novembre</i>
<i>Novembre</i>	<i>15 décembre</i>
<i>Décembre</i>	<i>15 janvier</i>

\* Les dates butoires ne tiennent pas compte des éventuels délais bancaires imposés par l'établissement qui héberge votre compte ou des délais postaux.

## **UNE QUESTION ?**

## **UN PROBLÈME ?**

- ▶ N'hésitez pas à nous contacter en téléphonant au **0508 41 15 72** ou en écrivant à [cotisations@secuspm.com](mailto:cotisations@secuspm.com)
- ▶ Vous trouverez également des informations complémentaires sur [www.secuspm.com](http://www.secuspm.com)

### **Service Recouvrement & Relation aux entreprises**

Angles des Bds colmay et thélot • BP : 4220  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

# TRIMESTRIEL... *Date limite*

1 <sup>er</sup> trimestre	15 avril
2 <sup>ème</sup> trimestre	15 juillet
3 <sup>ème</sup> trimestre	15 octobre
4 <sup>ème</sup> trimestre	15 janvier

J'envoie mes déclarations de cotisations au service Recouvrement & Relation aux entreprises de la CPS avant la date limite, à l'adresse postale figurant au bas du recto ou par mail : [cotisations@secuspm.com](mailto:cotisations@secuspm.com)

## MES MODES DE PAIEMENT

### 1. PAR VIREMENT BANCAIRE Je gagne du temps...

- ▶ Je demande à mon banquier d'ajouter les **coordonnées bancaires** de la CPS, sur ma « banque en ligne ».
- ▶ Je veille à indiquer mon **N° URSAFF** et la **période concernée** dans « l'intitulé du virement ».
- ▶ Je procède au virement avant la fin des échéances, de mon bureau ou à la maison.



**SIMPLE & RAPIDE !**

17515	90000	08006072933	90	CE Ile-de-France
c/ étab	c/ guichet	n/ compte	c/ rice	domiciliation

IBAN

FR76	1751	5900	0008	0060	7293	390
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

### 2. PAR DÉPÔT DE CHÈQUE Je m'y prends à l'avance...



- ▶ Je prépare un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CPS du montant convenu, que je mets sous enveloppe, adressée au service Recouvrement & Relation aux entreprises.
- ▶ Je poste mon enveloppe rapidement. Je peux aussi la déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, devant le bâtiment ou à l'accueil situé dans le hall d'entrée.

